



Science politique



Pol-7028

Les politiques du Canada et du Québec dans l'environnement international

Automne 2014

Les jeudis de 12 :30hrs à 15 :30hrs, local DKN-1443

Professeur : G. Daniel Caron
Bureau : 5458K, Pavillon Charles-De Koninck
Téléphone: 656-2131, poste 3860
Courriel: gdaniel.caron@hei.ulaval.ca
Disponibilité: Les lundis de 15h30 à 16h30 et sur rendez-vous

Adjoint d'enseignement : Guillaume Bourdeau
Courriel : guillaume.bourdeau.2@ulaval.ca

I - Contenu

Ce cours porte sur les politiques internationales du Canada et du Québec avec une emphase marquée sur la politique étrangère du Canada et les relations extérieures du Québec. La matière du cours couvre les fondements de la politique étrangère canadienne et sert à examiner les caractéristiques de base dans son élaboration : les facteurs explicatifs, le processus et les acteurs clés. Les étudiants seront appelés à examiner la conduite de la politique étrangère à la lumière de grands enjeux de l'heure dans une diplomatie de plus en plus globalisée. L'action internationale du Québec, ses fondements et ses motifs seront aussi au programme.

II - Objectifs

Les trois objectifs généraux de ce séminaire sont :

- de mieux comprendre la politique étrangère du Canada;
- d'en saisir les structures et;
- d'en évaluer divers aspects (objectifs, acteurs, fondements, stratégie) de manière critique.

En adoptant une perspective concrète et appliquée du développement des politiques publiques, de la conduite des affaires internationales et de leurs objectifs, et en distinguant les grands enjeux actuels, le séminaire vise les objectifs spécifiques suivants :

- Identifier les étapes conduisant au développement de la politique étrangère du Canada;

- Dresser les facteurs explicatifs, sociétaux et institutionnels de la politique étrangère du Canada;
- Différencier les rôles et influences des différents acteurs;
- Analyser les enjeux et les objectifs des politiques du Canada et du Québec dans l'environnement international;
- Illustrer la place du Canada dans le monde et sa participation dans les organisations internationales;
- Illustrer la place du Québec dans le monde et ses activités internationales;

III - Plan du cours

Le calendrier des thématiques abordées pourra être modifié selon la disponibilité des conférenciers invités. Certaines conférences pourraient être livrées en anglais. L'étudiant devra consulter régulièrement le portail du cours où les conférenciers sont confirmés et les lectures sont identifiées. Ces lectures sont nécessaires pour les discussions durant le cours et contribueront à l'atteinte des objectifs identifiés.

Semaine 1 (4 septembre) Organisation du travail et présentation de la thématique
Note : Il sera important de s'inscrire sur la liste avant le jeudi 18 septembre afin de réserver votre texte/semaine sujet à l'évaluation.

Semaine 2 (11 septembre) Définitions et concepts

Semaine 3 (18 septembre) Évolution historique du Canada dans le système mondial

Note : À compter de la semaine 4 – Début des synthèses de lecture

Semaine 4 (25 septembre) La formulation de la politique : Idéologies et valeurs

Semaine 5 (2 octobre) La formulation de la politique : Institutions et acteurs

Semaine 6 (9 octobre) La formulation de la politique : L'international

Semaine 7 (16 octobre) Le Canada dans le monde : Les éléments fondamentaux

Semaine 8 (23 octobre) Le Canada dans le monde : Les grandes priorités

Semaine 9 (30 octobre) SEMAINE DE LECTURE

Note : Le travail de mi-session doit être envoyé par courriel au professeur avec copie à l'adjoint d'enseignement avant le cours du jeudi 6 novembre. Pour tout retard, la note sera pénalisée de 5% par jour.

Semaine 10 (6 novembre) Le Canada et la gouvernance mondiale

Semaine 11 (13 novembre) Le Canada dans le monde : Paix et sécurité

Semaine 12 (20 novembre) La diplomatie québécoise

Semaine 13 (27 novembre) Étude de cas : Le Québec et la Chine

Note : L'examen de fin de session aura lieu le 11 décembre. Nous avons gardé en réserve une session comme flexibilité pour s'ajuster avec la disponibilité des conférenciers invités

Semaine 14 (4 décembre) Flexibilité

Semaine 15 (11 décembre) Examen de fin de session

IV - Organisation du travail

L'approche pédagogique privilégie les échanges et les exposés en classe par le professeur, par des conférenciers invités mais aussi par les participants eux-mêmes. Ces exposés sont suivis d'une discussion dirigée. Les lectures obligatoires servent de préparation aux séminaires et font partie intégrante de la matière soumise à l'évaluation. D'autres lectures complètent la matière traitée. L'ensemble de ces moyens sont mis à la disposition de l'étudiant pour qu'il atteigne les

objectifs de son cours. L'organisation du travail est centrée sur l'acquisition des connaissances en matière de politique étrangère canadienne et de relations internationales du Québec ainsi que sur le développement de la méthode de travail : analyse critique, exposé oral et discussion raisonnée.

Habituellement, le cours hebdomadaire se divise en deux parties. La première consiste en une présentation du professeur ou d'un conférencier invité portant sur les principaux déterminants, enjeux ou autres facteurs qui influencent la politique étrangère. La seconde partie du cours débute par la présentation d'étudiants (à compter du 25 septembre) et d'une discussion dirigée. Vous serez donc amenés à être actifs et participants dans les discussions en intervenant de manière critique.

V - Évaluations

Pour préparer l'étudiant aux évaluations sommatives, l'évaluation formative se fera à l'aide de questionnement en classe et de rétroaction de la part du professeur et entre pairs.

Les sommatifs sont :

1 : Participation (5%) : Il s'agit d'un séminaire. La participation en classe est donc essentielle pour bien réussir le cours. Les lectures obligatoires doivent être faites avant chacune des séances afin de pouvoir contribuer de manière significative par une participation active aux discussions. Chaque étudiant y jouera un rôle important et complémentaire à celui de ses collègues.

2 : Synthèses de lectures (25%) : À partir du 25 septembre, une synthèse critique sur les lectures obligatoires et complémentaires sera effectuée par chaque étudiant pour alimenter la discussion en classe sur les thématiques de ces semaines. La synthèse n'est pas un résumé des lectures : elle est une réflexion structurée à partir des éléments importants que l'on a pu en tirer et amène son rédacteur à formuler un avis sur le sujet traité. La synthèse doit être rédigée, d'une longueur de trois pages, (excluant la bibliographie, interligne 1.5, Police Times New Roman 12) et être envoyée par courriel au professeur, avec copie à l'assistant d'enseignement, le lundi matin avant la séance du jeudi. L'étudiant doit présenter oralement (environ 15 minutes) sa synthèse à la classe lors de la séance qui lui est attribuée, sans lire mais avec la possibilité d'utiliser des notes, une présentation visuelle de type PowerPoint ou autre support. La présentation est suivie d'une discussion avec la classe. Le texte compte pour 15% et la présentation orale pour 10%.

3 : Travail de mi session (40%) : Afin d'approfondir l'expertise des étudiants, un travail d'analyse de mi session doit se faire à partir de l'une des questions proposées au portail du cours ou une question proposée par l'étudiant et approuvée par le professeur (avant le 6 octobre par courriel au professeur avec cc à l'auxiliaire). Il faut rédiger une argumentation rigoureuse et originale structurée selon le schéma traditionnel dans les travaux académiques – introduction, développement, conclusion - et suivre une progression logique et cohérente. L'utilisation de références provenant des textes obligatoires (disponibles sur le portail du cours) et des exposés du professeur et des conférenciers est suggérée, mais des références scientifiques complémentaires (autres que celles disponibles sur le portail du cours) peuvent être utilisées

comme, par exemple, avoir recours aux discours du Premier ministre, aux rapports produits par des organisations internationales ou des organisations non gouvernementales, etc. Le format du travail devra être le suivant : Maximum de 15 pages, notes et bibliographie comprises, Interligne 1.5, Police Times New Roman 12. Vous devez envoyer votre travail, par courriel, au professeur avec copie à l'auxiliaire d'enseignement, avant le cours du jeudi 6 novembre. Comme permis par le règlement de l'Université Laval, jusqu'à 20% de la note globale d'un travail pourra être soustrait pour les fautes de français.

4 : Examen de Fin-Session (30%) : Un examen portant sur l'ensemble de la session aura lieu à la toute fin du programme. Cet examen a pour but d'évaluer la compréhension des étudiants de la matière et l'atteinte des objectifs du cours.

ÉCHELLE NUMÉRIQUE D'ÉQUIVALENCE POUR LES COURS DE 2^E ET 3^E CYCLES	
A+	90-100
A	85-89
A -	80-84
B+	76-79
B	73-75
B-	70-72
C+	65-69
C	60-64
E	59 et -

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf. Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de : copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors texte et sans en mentionner la source; résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source; traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance; remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord); remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

Évaluation et plagiat

L'Université Laval étant abonnée à un service de détection de plagiat, il est possible que l'enseignant soumette vos travaux pour analyse. En cas de fraude ou de plagiat, des actions disciplinaires pourraient être conduites. Pour plus d'information à ce sujet, vous pouvez consulter le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval : www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'information sur la rédaction et le référencement, vous pouvez consulter les sites Web suivants:

- Citer ses sources : www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources
- Tutoriel : www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm
- Guide de rédaction :
<http://www.com.ulaval.ca/etudes/boite-a-outils/guide-de-redaction/>
- Guide pour la présentation des travaux écrits du Département de science politique de l'Université Laval :
<http://www.fss.ulaval.ca/cms/upload/pol/fichiers/guidetravaux2005.pdf>